

més à \$95,525; en novembre, 269,269 boisseaux, estimés à \$101,592; en décembre, 181,655 boisseaux, estimés à \$72,963: soit, pour les trois mois, un total de 650,753 boisseaux, estimés à \$270,080. La somme versée dans le trésor américain, sur les exportations de ces trois mois, s'est élevée à \$27,008.

M. EDWARDS: Comment expliquez-vous la diminution des exportations survenue en décembre?

M. LOGGIE: Je supposais que personne n'ignorait qu'au mois de décembre dernier, les autorités américaines ont interdit l'importation de nos pommes de terre.

M. BLAIN: Que reproche-t-on à vos pommes de terre?

M. LOGGIE: Si j'étais sous serment, je reprendrais franchement que je ne le sais pas.

M. EURNHAM: Comment entendez-vous faire abolir le droit américain?

M. LOGGIE: Si cette résolution est adoptée, le droit se trouvera aboli par le fait même.

M. EDWARDS: L'interdiction se trouverait-elle aussi retirée?

M. LOGGIE: Non; l'interdiction ne serait pas abolie de plein droit.

M. H. CLARK: Si la réciprocité avait été votée, cette interdiction des pommes de terre aurait-elle été décrétée?

M. LOGGIE: On ne peut pas, raisonnablement, me demander cela. Je ne suis pas chargé d'administrer les affaires des Etats-Unis, et je ne puis pas dire ce que nos voisins auraient fait. S'il existe une raison pour interdire l'importation de ce produit, je suppose que l'interdiction aurait été prononcée et je dois supposer que les autorités américaines n'ont pas agi sans motifs plausibles. Le Gouvernement canadien n'agirait pas autrement.

M. BURNHAM: Puisque mon honorable ami est d'avis qu'il y avait lieu d'interdire l'importation des pommes de terre, à quoi sert de discuter?

M. LOGGIE: Je suis surpris d'entendre l'honorable député me poser une pareille question. Il sait parfaitement que la semaine prochaine ou le mois prochain l'interdiction peut être retirée, et que l'autonome prochain nous devrions encore payer les droits. Nous pourrions éviter cela, en adoptant cette résolution, ce soir. C'est maintenant le temps d'agir.

M. J. J. HUGHES: Il est peut-être bon de rappeler qu'à la conférence tenue à Washington, au mois de décembre dernier, un fonctionnaire du Gouvernement canadien a admis que les pommes de terre du Canada n'étaient pas saines. C'était un aveu regrettable que rien ne motivait et qui a fortement contribué à nous fermer le marché américain.

M. LOGGIE: Ces pommes de terre ont rapporté au producteur un prix net de 42½ cts par boisseau, franco bord. Dix-neuf années sur vingt, les pommes de terre se vendent beaucoup plus cher aux Etats-Unis qu'au Canada.

M. EDWARDS: Combien se vendaient-elles de l'autre côté?

M. LOGGIE: Je n'ai pas ces prix sous la main, mais je puis affirmer qu'on les a vendues à quarante-deux cents et demi le boisseau, plus le droit et le transport.

Naturellement, je ne sais pas si la vente a été faite par l'intermédiaire de marchands à commission et si ces montants ont été déduits du chiffre des ventes.

M. EDWARDS: L'honorable député a-t-il tenu compte des importations de pommes de terre au Canada?

M. LOGGIE: Oui; et je produirai des chiffres dans quelques minutes. Les producteurs de pommes de terre sont des hommes qui ont du muscle et ne sont pas dépourvus de jugement et ils ne craignent pas la concurrence contre le monde entier. Nous avons le climat et le sol, et nous pouvons faire face à la concurrence universelle. Par ces chiffres, le comité verra que dans trois mois nous avons exporté aux Etats-Unis 650,000 boisseaux de pommes de terre, une valeur de \$270,000.

M. EDWARDS: Combien en avons-nous importé?

M. LOGGIE: Je donnerai ce renseignement dans quelques minutes. Nous avons exporté aux Etats-Unis pour \$270,000 de pommes de terre et les producteurs canadiens ont payé au trésor américain une somme de \$27,000 en droits de douane. Laissez-moi maintenant donner à l'honorable député l'information qu'il a demandée. C'est un état préparé par le ministère des Douanes; c'est un tableau des importations de pommes de terre depuis octobre 1912 jusqu'à novembre 1913, ces mois inclus. Ces chiffres sont comme suit: